



Le barème de l'agence est le suivant au 6 septembre 2024 :

HONORAIRES APPLICABLES AUX TRANSACTIONS SUR IMMEUBLE :

- 0 à 20 000 €uros : Forfait 2 000 €uros TTC
- 21 000 €uros à 60 000 €uros : 8 % TTC
- 61 000 €uros à 100 000 €uros : 7 % TTC
- 101 000 €uros à 240 000 €uros : 6 % TTC
- 241 000 €uros à 400 000 €uros : 5 % TTC
- A partir de 401 000 €uros : 4 % TTC

HONORAIRES DE LOCATION :L

LOCAUX À USAGE D'HABITATION PRINCIPALE OU MIXTE (vide ou meublée)

Les honoraires sont égaux entre propriétaire et locataire.

Honoraires de location et de prestation à la charge du LOCATAIRE :

Visite, constitution du dossier et rédaction du bail : 8 euros TTC/m² selon la réglementation en vigueur (Loi ALUR).

Réalisation de l'état des lieux d'entrée : 3 euros TTC/m² selon la réglementation en vigueur (Loi ALUR).

Honoraires de location et de prestation à la charge du PROPRIETAIRE :

Visite, constitution du dossier et rédaction du bail : 8 euros TTC/m² selon la réglementation en vigueur (Loi ALUR).

Réalisation de l'état des lieux d'entrée : 3 euros TTC/m² selon la réglementation en vigueur (Loi ALUR).

Plafond maximum d'un montant d'un loyer toutes charges comprises.

IMM'OLONNE

29 bis rue Gambetta

85100 LES SABLES D'OLONNE

02 51 20 32 72



Non détention de fonds. Absence de garantie financière.

Nous déclarons sur l'honneur ne détenir ou recevoir aucun fonds, effets ou valeurs autres que ceux représentatifs de nos honoraires .